

—
Présidente de la Métropole

Décision n° 20/357/D

■ Attribution d'une subvention à l'association Via Marseille Fos pour l'exercice 2020 - Approbation de la convention d'objectifs

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, prend la décision suivante :

Via Marseille-Fos a succédé en 2011 à l'association Marseille Europort, créée en 1993 au lendemain de la réforme du statut des dockers pour coordonner la mise en œuvre de la promotion concertée de la place portuaire de Marseille Fos vers ses clients, en améliorant l'image du port pour relancer son activité après une longue période de conflits sociaux.

A la suite de la réforme des ports français en 2011, Marseille Europort a fait peau neuve en devenant Via Marseille-Fos pour marquer le renouveau de la communauté portuaire de Marseille Fos et faire connaître les progrès et les performances indéniables intervenus en terme d'organisation, de productivité ou de fiabilité.

L'association porte donc aujourd'hui une volonté de cohésion bien au-delà de l'ensemble des acteurs portuaires, ce qui n'a pas d'équivalent dans les autres ports français.

Objectifs généraux de l'association

L'association a défini des objectifs généraux comme :

- Faire émerger au sein de la communauté portuaire une dynamique commerciale s'appuyant sur une offre de services de qualité, fiable et compétitive, dans le but de conquérir de nouveaux marchés,
- Replacer le port de Marseille Fos dans la compétitivité internationale pour toutes catégories de marchandises,
- Fédérer les services et les compétences des professionnels de sa communauté portuaire pour apporter des solutions efficaces aux clients de Marseille Fos

Les actions de Via Marseille Fos s'intègrent tout à fait dans la stratégie économique métropolitaine à plusieurs niveaux :

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

- D'une part, le développement du port et de toutes les activités connexes (logistique, smartport, etc...) constituent une des 6 filières clés du développement économique de la métropole
- De plus, les actions de VMF viennent conforter les démarches d'attractivité et de promotion à l'international développées par la Métropole en lien notamment avec Provence Promotion et Euromed, dans l'objectif de renforcer le 1er pôle économique du sud de la France
- Enfin, VMF développe de nombreuses actions tournées vers les marchés de la Méditerranée qui concourent à renforcer le positionnement de la Métropole comme capitale euroméditerranéenne.

Programme d'actions 2020

Afin de permettre une reprise d'activité devenue impérieuse après la crise COVID19 qui a mis à mal l'activité portuaire et participer pleinement à redynamiser la promotion nationale et internationale du port de Marseille Fos, Via Marseille Fos mettra en œuvre le plan suivant :

Programme de crise 2020

- Participer activement aux différents accompagnements de communication de crise de la place portuaire de Via Marseille Fos
- Maintenir au travers d'opérations publicitaires la visibilité médiatique tant en France qu'à l'étranger
- Référencer le catalogue des savoir-faire de la place portuaire
- Définir le cahier des charges d'une CRM commune UMF/VMF/GPMM pour les contacts
- Participer à quelques événements de fin d'année

Le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos est crucial pas seulement sur le plan financier mais aussi et surtout par les synergies qui sont développées entre les acteurs du territoire pour faire valoir les qualités de l'offre de Marseille Fos et l'attractivité globale de la Métropole pour les décideurs internationaux.

La Métropole souhaite soutenir l'association Via Marseille Fos au titre de l'année 2020 pour 25 000 euros.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil de Métropole du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Considérant

- Que le soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Via Marseille Fos est crucial pas seulement sur le plan financier mais aussi et surtout par les synergies qui sont développées entre les acteurs du territoire pour faire valoir les qualités de l'offre de Marseille Fos et l'attractivité globale de la Métropole pour les décideurs internationaux.

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 25 000 euros à Via Marseille Fos.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée conclue avec Via Marseille Fos.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous Politique B 330 – Nature 65748 – Fonction 64.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL